



Le taux annuel d'inflation en hausse de 1.3% à 1.7%

Au mois d'avril 2025, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 0.6% par rapport au mois précédent. Ce rebond s'explique par un effet saisonnier à la hausse pour les frais de voyage, partiellement contrebalancé par la baisse des prix des produits pétroliers au mois d'avril. Cette évolution déclenche une tranche indiciaire entraînant la hausse de 2.5% des salaires, traitements et pensions à partir du 1^{er} mai 2025.

Pour le deuxième mois consécutif, la tendance pour les prix des produits pétroliers est orientée à la baisse. Par rapport au mois de mars, les prix des produits dérivés de l'or noir chutent de 2.4%. Le passage à la pompe revient moins cher pour les automobilistes, comparés au mois de mars les prix reculent de 0.4% pour l'essence et de 4.1% pour le diesel. Le prix du mazout de chauffage s'affaïsse de 6.7% alors que celui du gaz de ville n'a pas bougé. Par rapport au mois d'avril de l'année passée les prix des produits pétroliers sont inférieurs de 6.1%.

En raison des vacances de Pâques, les fluctuations saisonnières exercent une forte pression inflationniste sur le résultat. Ainsi, les prix des billets d'avion ont bondi de 38.9 % par rapport au mois de mars. De même, les tarifs des voyages à forfait ont augmenté de 16.4 % et ceux des hôtels de 2.9%.

L'agrégat des services (+1.1%) est par ailleurs impacté à la hausse par les loyers (+0.3%) et les frais pour des annonces en ligne (1.7%). La pression haussière au niveau des services est partiellement compensée par la baisse mensuelle au niveau des crèches et maisons relais (-3.8%). Sur un an, l'agrégat des services est en hausse de 2.3%.

Du côté de l'alimentation, les prix progressent de 0.5% par rapport à mars. Les fruits frais (+2.0%), le café (+3.0%), la viande séchée, salée ou fumée (+1.0%) et la viande de porc (+3.6%) contribuent le plus à cette hausse. Les prix de certains autres produits, tels que l'huile d'olive (-3.4%), les pâtes alimentaires (-2.3%) et le riz (-1.2%) sont en repli, sans pour autant affecter la tendance générale à la hausse. En comparaison avec avril 2024, les prix des produits alimentaires ont progressé de 1.7%.

En ce qui concerne la division des boissons alcoolisées et tabac (+0.6%), des mouvements de prix divergents sont observés. Alors que les prix des cigarettes affichent une hausse notable (+3.0% sur un mois et 13.1% sur un an), ceux du vin sont en recul (-3.1% sur un mois, -4.7% sur un an).

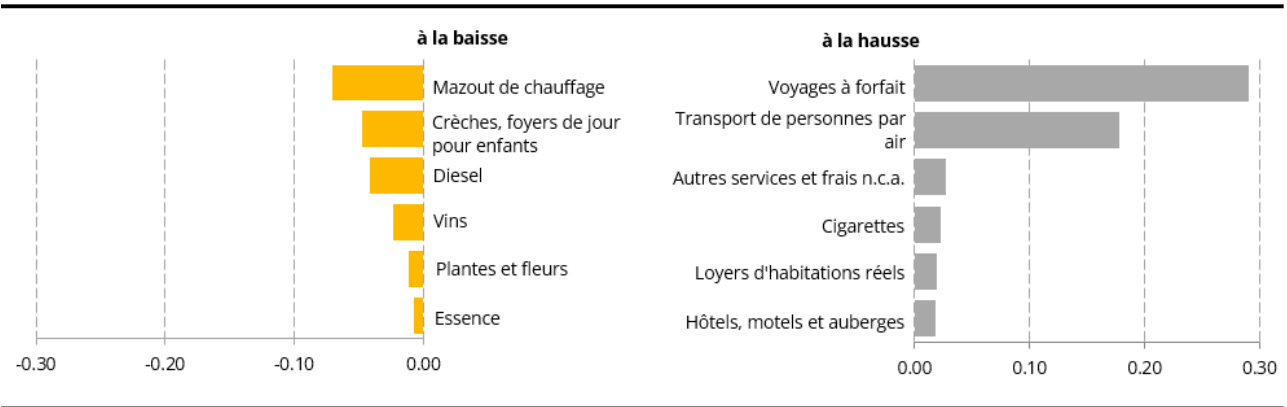
Le taux d'inflation annuel est de 1.7% contre 1.3% le mois dernier. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.6 point de pourcentage et atteint 2.1% en avril. L'indice général du mois d'avril, exprimé en base 100 en 2015, se chiffre à 124.90 points.

Déclenchement d'une tranche indiciaire

La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 1012.69 à 1015.30 points et dépasse ainsi le seuil de déclenchement d'une tranche indiciaire qui était fixé à 1013.46.

Conformément à la législation en vigueur¹, l'application d'une tranche indiciaire s'effectue le mois qui suit son déclenchement. Par conséquent, la nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires de 968.04 points (ancienne cote : 944.43 points) entre en vigueur le 1^{er} mai 2025, entraînant à partir de cette date une majoration de 2.5% des salaires, traitements et pensions.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(avril 2025/avril 2024)	(avril 2025/mars 2025)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1.59	0.62
Boissons alcoolisées et tabac	2.15	0.63
Articles d'habillement et chaussures	1.15	0.19
Logement, eau, électricité et combustibles	4.81	-0.24
Ameublement, équipement de ménage et entretien	-0.45	0.19
Santé	0.32	0.37
Transports	-0.63	1.11
Communications	-2.34	-0.44
Loisirs, spectacles et culture	2.99	3.65
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.31	0.34
Biens et services divers	1.48	-0.04
Indice général	1.65	0.56

Source : STATEC

¹ Article 3 de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

Les résultats de l'indice du mois de mai 2025 seront publiés le 4 juin 2025, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 mai 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par le département SOC sous la direction de Marc Ferring / Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

